

# Règlement Trail Events 08

## 16 et 17 Mai 2026

*Sport Events 08 organisateur du trail mettra tout en œuvre pour assurer un déroulement des épreuves dans le respect le plus strict des règles sanitaires qui seront en vigueur au moment de l'événement.*

L'association Sport Events 08 organise le samedi 17 et le dimanche 18 mai 2026 la cinquième édition du Trail Events 08 sur la Commune de la Chapelle.

Cet événement comporte 4 épreuves :

- 10 km pour 450 M D+
- 22 km pour 850 M D+
- 39 km pour 1 700 M D+
- 65 km pour 2 900 M D+

Ce règlement est valable pour les 4 parcours. Cette course se déroule à 98% sur des chemins ou des sentiers qui traversent la forêt de La Chapelle.

Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés et des conditions sanitaires en vigueur.

## Déroulé de l'événement

### ✓ Informations générales

Samedi 16 Mai 2026

- ↳ Epreuve de 65 km (départ à 6h00)
- ↳ Epreuve 39 Km (départ à 8h30)
- ↳ Epreuve Enfants (départ 10h30)

Dimanche 17 Mai 2026

- ↳ Epreuve de 10 Km (départ 11h00)
- ↳ Epreuve de 22 km (départ à 10h30)

Les départs et arrivés de chaque course auront lieu sont prévus au Home d'accueil de La Chapelle.

## ✓ Horaires samedi

A partir de 5 h 00	Retraits des dossards
5 h 45	Briefing course des 65 km
6 h 00	Départ des 65 km
8 h 15	Briefing course des 39 km
8 h 30	Départ des 39 km

## ✓ Horaires dimanche

A partir de 8 h 00	Retraits des dossards
10 h 15	Briefing course des 22 km
10 h 30	Départ des 22 km
10 h 45	Briefing course des 10 km
11 h 00	Départ des 10 km

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)

## Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement à partir du site internet [ledossard.com](http://ledossard.com)

## Droits d'engagement

- Tarif du 10 km => 12 euros
- Tarif du 22 km => 19 euros
- Tarif du 39 km => 25 euros
- Tarif du 65 km => 55 euros
- Tarif Enfant => Gratuit

Pour valider son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** télécharger en ligne :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence de la fédération (pour la FFA, la vérification est effectuée en ligne)
- Soit pour les coureurs non licenciés ou étrangers : le parcours de prévention santé.

La validation sera effectuée en ligne.

## Retrait des dossards

Le retrait des dossards d'effectuera

- Samedi 16 Mai 2026 à partir de 5h00 = Home d'accueil de La Chapelle
- Dimanche 17 mai 2026 à partir de 8h00 = Home d'accueil de La Chapelle

Pour retirer son dossard, chaque participant doit vérifier que son PPS ou sa licence a bien été validé(e) en ligne par l'organisateur.

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible d'être disqualifié.

## Assurance

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

**Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.**

## Conditions de remboursement et d'annulation

- Dans le cas où l'événement devait être annulé, l'ensemble des inscrits sera remboursé
- Montant payé – 1 €

## Déroulement des épreuves

### Parcours

Les tracés des parcours sont visibles sur la page facebook de l'association Sport Events 08 et sur celle dédiée à la manifestation Trail Events 08.

Les indications nécessaires seront mises en place pour permettre aux coureurs de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.

## Contrôles

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué.

A ce titre, un WC sur le lieu d'arrivée sera mis à disposition en cas de contrôle.

## Signaleurs

Environ 60 bénévoles assureront la sécurité du parcours.

Ces signaleurs sont répartis sur le tracé. Les coureurs devront leur signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

## Ravitaillements

RAVITAILLEMENT SAUVAGE INTERDIT

Disqualification en cas de non respect

- 4 ravitaillements pour le 65 Km
- 2 ravitaillements pour le 39 Km
- 1 ravitaillement pour le 22 Km
- Pas de ravitaillement pour le 10 km
- Ravitaillement à l'arrivée

*Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.*

## Equipements conseillés

Les organisateurs recommandent aux concurrents de se munir de :

- barres énergétiques ou de gels de leur choix
- d'un minimum d'0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau, etc...).
- les bâtons sont autorisés.

### **39 km - Temps maximum et barrières horaires**

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas, ...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).**

Tous les coureurs qui abandonnent, sont arrêtés par l'organisation ou sont en retard par rapport aux barrières horaires officielles ne sont pas autorisés à poursuivre la course. Leur dossard sera découpé, et ils seront ramenés à la zone de l'événement par le transport de l'organisation.

La barrière horaire est fixée au 27<sup>ème</sup> km (ravitaillement Château Fort de Bouillon).  
**Heure de passage maximale : 14h30**



### **Pour le 65 km, informations spécifiques.**

***Pour participer à cet événement il est indispensable :***

D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.

D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles : nuit, vent, froid, brouillard.
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures ...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

## ***Course en semi-autonomie***

- Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Il transporte ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
- Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
- Il est interdit d'accompagner ou d'être accompagné le long de n'importe quelle partie du parcours de la course par une personne non inscrite à la course. Les bénévoles témoins de cette violation, sont autorisés à pénaliser le participant afin de faire respecter les règles. Les coureurs ne sont pas autorisés à participer avec un chien ou tout autre animal, y compris les animaux de service.

## ***Équipement***

Afin d'assurer leur sécurité, chaque participant doit avoir sur lui/elle tous les articles figurant dans la liste de l'équipement obligatoire (voir ci-dessous) et doit transporter tout l'équipement avec lui pendant toute la durée de la course, même s'il n'est pas utilisé.

Des contrôles d'équipement organisés et/ou aléatoires seront effectués pendant la course. Une pénalité allant jusqu'à la disqualification sera appliquée aux coureurs qui n'auront pas tout l'équipement obligatoire avec eux.

NB : les articles inclus dans la liste de l'équipement obligatoire sont les pièces de base que chaque coureur doit avoir sur lui. Il est important de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles. Au contraire, les coureurs doivent emporter des vêtements qui offrent une protection adéquate au terrain du parcours contre les conditions météorologiques défavorables, notamment le froid, le vent, les précipitations abondantes et la neige et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Il est important d'emballer tout ce matériel de manière à le protéger de la pluie/neige et qu'il ne soit pas mouillé au moment de devoir l'utiliser (par exemple, en utilisant des sacs en plastique imperméables).

### ***Temps maximum et barrières horaires***

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas, ...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).**

Tous les coureurs qui abandonnent, sont arrêtés par l'organisation ou sont en retard par rapport aux barrières horaires officielles ne sont pas autorisés à poursuivre la course. Leur dossard sera découpé, et ils seront ramenés à la zone de l'événement par le transport de l'organisation.

La barrière horaire est intermédiaire est fixée au 27<sup>ème</sup> km. Heure de passage maximale : 11h30

La barrière horaire d'arrivée est fixée à 18h00 (soit 12 heures de course maximum).

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou signaler son abandon via les numéros de portable inscrits sur le dossard.

### ***Matériels obligatoires***

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine. Vous transportez ce matériel durant toute la course, sur vous ou dans un sac non échangeable sur le parcours.

Vous devez prendre toute la liste du matériel obligatoire avant la course. Selon les prévisions météo nous enlèverons certains éléments de la liste ci-dessous s'ils ne sont plus jugés nécessaires.

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone portable
  - ✓ Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course
  - ✓ Une batterie de réserve est fortement recommandée
- Gobelet personnel de 15cl minimum
- Réserve d'eau (minimum 1 litre au départ des ravitaillements)

- 1 lampe en bon état de marche avec piles ou batteries de rechange (recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale)
- Couverture de survie de 1,40 m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
- Pantalon ou collant de cours à jambes longues ou association de collant de course et de chaussettes couvrant entièrement les jambes
- Sur-pantalon imperméable
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps
  - ✓ Imperméabilité minimum conseillé 10 000 Schmerber
  - ✓ Capuche intégrée d'origine par le fabricant
  - ✓ Coutures doivent être soudées
- La veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche et vice versa.

## Abandon

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon. Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux transports de l'organisation, repas, salles de soin...

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

- Les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- Les postes de ravitaillement ou de secours sont accessibles en voiture ou en 4X4
- En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

### *Conditions exceptionnelles*

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Différer le départ
- Modifier les barrières horaires
- Reporter la date de départ
- Adapter l'itinéraire des épreuves
- Annuler l'épreuve
- Neutraliser l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours

## Sécurité

Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

A cet effet, le numéro de téléphone du directeur de course sera inscrit sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

- Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction).
- Chacun est attentif à respecter le code de la route sur l'unique passage ouvert à la circulation.
- Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

## Après-course & Récompenses

- Vestiaires, Douches
- Buvette et restauration

## Règles de bonne conduite

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- Indiction de déchets sur le parcours
- Interdiction de s'écarter des parcours
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

## **Medias & données personnelles**

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

**Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.**

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur. Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par Sport Events 08 pour les inscriptions du Trail Events 08.

Elles sont conservées jusqu'au jour de la course et sont destinées à l'association Sport Events 08 uniquement.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [sportevents08140@gmail.com](mailto:sportevents08140@gmail.com)